



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 36584

### Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale à propos de la réforme du lycée et de l'enseignement technologique. Il semble, en effet, nécessaire d'assurer la persistance de parcours technologiques cohérents au sein de l'offre de formation de l'éducation nationale. Par exemple, la voie « sciences et technologies de laboratoire, option biochimie-génie biologique » permet à de nombreux élèves des lycées généraux et technologiques d'aborder des notions conceptuelles complexes à l'aide d'une approche concrète des sciences. Cette filière STL forme les futurs techniciens des laboratoires et des industries de biologie et débouche sur des diplômes de l'enseignement supérieur adaptés au marché du travail. Il existe une crainte que la modularisation de l'enseignement ne conduise à un affaiblissement des activités technologiques ne permettant plus aux élèves recrutés dans ces filières de suivre ces enseignements de manière profitable. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions et celles du Gouvernement dans ce domaine, pour que ces parcours puissent persister au sein de la nouvelle réforme des lycées.

### Texte de la réponse

Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en terme de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. C'est dans le cadre des propositions que doit formuler Richard Descoings que sera traitée la question de la voie technologique et de la filière STL (sciences et technologies de laboratoire) dans l'enseignement du lycée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Sandrier](#)

**Circonscription :** Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36584

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 décembre 2008, page 10343

**Réponse publiée le** : 30 juin 2009, page 6561